



PROCES - VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 3 mars 2025 à 18 heures 30 minutes

Salle des services techniques – Communauté de
communes du Pont du Gard – à REMOULINS

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des services techniques de la Communauté de communes du Pont du Gard à Remoulins sous la présidence de Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Pierre PRAT, Numa NOEL, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Martine LAGUERIE, Thierry BOUDINAUD, Philippe MARCHESI, Thierry ASTIER, Didier GILLES, Laurence TRAPIER, Olivier SAUZET.

ABSENT MAIS AVAIT DONNE PROCURATION : /.

ABSENTS OU EXCUSES : Fabrice FOURNIER, Elisabeth VIOLA, Jean-Marie MOULIN, Murielle GARCIA-FAVAND.

MAIRES PRESENTS :. Éric TREMOULET, Nicolas CARTAILLER.

MAIRES EXCUSES : Pascale PRAT, Jonathan PIRE, Liliane OZENDA.

Election d'un secrétaire de séance en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du bureau : M. Didier GILLES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 9 décembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance en date du 9 décembre 2024 n'a appelé aucune observation de la part des élus communautaires présents et a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

/.

PARTIE SANS DELIBERATION

- Zone de la Pale – Point de situation :

Thierry BOUDINAUD fait le point suite aux dernières réunions qui ont eu lieu concernant le dossier de la zone de la Pale. Des études ont été réalisées et ont fait ressortir des mesures à prendre. Un travail est effectué sur la compensation pour les espèces protégées, car le site abrite trois espèces à protéger : la pie grièche, le pipit rousseline et l'outarde. Du parcellaire communal pourrait être mobilisé, tout comme du privé, pour réaliser des compensations.

Une réunion a été organisée au Conseil Départemental du Gard le 29 janvier 2025, avec le conseiller politique de la Présidente du Département, le Directeur et le sous-directeur de la mobilité et de la voirie. Jusqu'à présent, les questions de desserte et d'accessibilité du site étaient bien avancées, notamment avec M. BROCHE de l'UT de Bagnols-sur-Cèze, mais cela ne correspond plus avec la doctrine actuelle de la direction. Il sera donc nécessaire de revoir la partie accès au site, avec une séparation des flux de véhicules légers, pour accéder à toute la partie tertiaire de la zone, et ceux des véhicules lourds, vers les services de secours, la déchèterie, France Service et France Boisson.

Le même jour, il y a eu des discussions avec M. DUBOIS de l'ARS sur le pôle médical. Ce dernier est assez optimiste concernant ce projet, qui permettrait de désengorger les pôles d'urgence de Nîmes et de Bagnols-sur-Cèze. L'ARS est donc prête à accompagner. Maintenant reste à cibler l'aspect médical, est-ce que ce sont des médecins déjà existants sur le territoire ou d'autres médecins qui viendraient s'installer ? L'idée est d'avoir un complément à l'offre de santé présente sur le territoire. Actuellement, il y aurait déjà des demandes de spécialistes pour s'installer sur celui-ci.

Une réunion a eu lieu le 21 février 2025 avec les nouveaux élus à la chambre de l'agriculture. L'occasion d'évoquer le projet de cuisine centrale. Il est ressorti de la discussion qu'au niveau atelier de transformation et légumerie, il n'y a rien de concret aux alentours. Il pourrait ainsi être opportun de profiter de cette position stratégique pour mettre en place de telles installations et ainsi irriguer les cuisines centrales à proximité. Ont aussi été évoqués la partie du pôle à destination de l'agroalimentaire, la maison du terroir et la possibilité d'un restaurant sur le site. Avec la cuisine centrale, tout cela donnerait du sens et démontrerait l'utilité publique du projet. Les interlocuteurs restent ouverts à la discussion, et il leur a été précisé la nécessité de travailler avec eux pour bénéficier de leur expérience, notamment sur le mas des agriculteurs.

Didier GILLES demande s'il a été discuté des coûts avec les agriculteurs ? Thierry BOUDINAUD répond que ces derniers devaient en parler en bureau à la chambre de l'agriculture, pour voir comment le projet était accueilli, mais que celui-ci débute sur une page blanche. Il faut donc dans un premier temps caler tout ce qui est foncier, bâti et non bâti.

Thierry ASTIER ajoute que sur le volet agricole, si cela se fait les agriculteurs seront satisfaits. Car tout ce qui est évoqué ici l'a été dès la première réunion du PAT à Valliguières.

Thierry BOUDINAUD ajoute que sur les premiers contacts avec le groupe IDEC, il n'était pas question de logistique pure et dure mais d'un projet avec des acteurs du monde agricole (machinistes) qui pouvaient générer des emplois qualifiés et en lien avec l'agriculture.

Pour mener à bien ce projet, le SCOT devra être modifié. De même, il faudra traiter la question du ruissellement sur le site.

Thierry BOUDINAUD présente aux membres de l'assemblée le calendrier prévisionnel, qui se veut « optimiste », avec les différentes étapes.

Enfin, la question de la présence d'une crèche sur le site, pour accueillir les enfants des personnes venant travailler sur place, est envisagée. Le Président et Laurence TRAPIER s'interroge dans la mesure où la petite enfance relève de la compétence de la CCPG. Thierry BOUDINAUD indique que ce sera une offre privée, qui n'est pas incompatible avec l'offre publique. Olivier SAUZET se dit favorable sur ce point, tout comme Martine LAGUERIE.

- CTG 2025-2029 – Point de situation :

Laurence TRAPIER souhaite présenter et avoir l'aval des élus communautaires par rapport au projet social de territoire qui a été évoqué lors des différentes rencontres au niveau de la CTG.

Axe 1 : Petite Enfance

- Volonté de modifier le règlement de fonctionnement des crèches, afin de rendre possible l'inscription des enfants qui ne résident pas sur le territoire, mais dont les parents y travaillent. Ces derniers ne seront pas prioritaires. Martine LAGUERIE alerte sur le fait qu'en deuxième année, ces enfants seront nécessairement prioritaires sur certains dont les parents résident sur le territoire et qui souhaiteraient les inscrire à ce stade. Laurence TRAPIER répond que si l'enfant est inscrit depuis la première année, cela ne pose pas de difficulté.
- Continuer à travailler sur les partenariats existants (bourse aux vêtements avec la Ressourcerie, bibliothèques avec les malles de livres, moment de partage avec les EHPADs).

- Continuer la semaine de la santé, l'accompagnement des enfants avec la référente santé et la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé).
- Au niveau du RPE, consolider et développer les réseaux existants, avec la Ressourcerie ou les centres de formation comme la MFR, où les agents du RPE accompagnés d'assistants maternels se rendent régulièrement pour travailler avec les élèves en CAP Petite Enfance.
- Sur le soutien à la parentalité, continuer les ateliers parents-enfants, les soirées conférences, les cafés-parents, les rendez-vous individualisés à l'accompagnement à la parentalité.
- Réflexion sur une maison des familles, qui regrouperait plusieurs intervenants, et sur une séance supplémentaire de LAEP à Aramon.

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

- Identifier et structurer l'offre existante, humaine et matérielle, notamment les PEDT. Cela fait suite à l'étude enfance-jeunesse qui a été réalisée.
- Aller vers une harmonisation des PEDT, afin de savoir ce qui se pratique ailleurs et éventuellement pouvoir informer l'ensemble des communes sur ce qui pourrait se faire sur leur territoire.
- Référencer les acteurs, organiser des rencontres, créer des réseaux d'entraide, formaliser un projet de territoire.
- Réflexion sur une cession de préparation du BAFA, car il y a une forte demande sur ce point.
- Reprise de la PS Jeunes au niveau du territoire. Une commission de la CAF est prévue courant mars. Donc la collectivité saura à ce moment-là si la PS Jeunes pourra être reprise. A l'issue, plein d'actions en découleront. Nicolas CARTAILLER indique que l'avis technique est favorable, et qu'au vu de la difficulté de recruter le bon profil, il pourrait être opportun de lancer le recrutement. Laurence TRAPIER indique vouloir attendre la réponse définitive, mais qu'il est possible de travailler d'ores et déjà sur la fiche de poste.

Axe 3 : Accès aux droits et au numérique

- Consolider et développer les partenariats et les actions déjà en cours.

Axe 4 : Lien social

- Développer la mobilité sur l'ensemble du territoire ; développer le transport à la demande.
- Réflexion sur la création d'un CIAS, car il y a une forte demande.
- Soutenir les actions intergénérationnelles entre les seniors et les structures petite-enfance/ enfance-jeunesse. Cela se fait déjà avec les Francas, les crèches et le RPE.
- Réfléchir au maillage du territoire en matière d'action sociale et renforcer les compétences sur l'action sociale, notamment avec la CPTS. Il est nécessaire de renforcer un partenariat avec cette dernière car les professionnels ont des actions, mais n'ont pas le territoire pour les développer. Cela peut être sur l'alimentation, l'autonomie, le soutien des aînés, etc.
- Garantir la coordination locale des acteurs de l'action sociale, avec l'outil du Département Soliguide.
- Transmission aux personnes du territoire de la Newsletter de la CPTS.
- Soutenir les actions de lutte contre la précarité alimentaire, éducation à l'alimentation, lien social via l'alimentation, en lien avec le PAT.
- Continuer la réflexion sur le musée itinérant « Le micro-folie ». Outre l'achat du matériel, les plus gros défis sont le transport et le personnel.
- PETR : Point sur les bureaux et cotisation :

Philippe MARCHESI rappelle que le PETR est actuellement installé dans des locaux loués à la CCPU. En raison de la vétusté desdits locaux, celle-ci a décidé de détruire et de reconstruire. Le PETR est donc à la recherche de nouveaux locaux. Plusieurs propositions ont été reçues, notamment à l'ancienne mairie de Collias ainsi que dans une partie des locaux du Coworking.

Martine LAGUERIE demande si le PETR a eu confirmation par la CCPU qu'il serait accueilli dans les nouveaux locaux construits par cette dernière. Philippe MARCHESI répond n'avoir qu'une confirmation orale.

Nicolas CARTAILLER interroge sur la surface dont a besoin le PETR. Philippe MARCHESI répond que sont nécessaires quatre bureaux, et si possible une salle de réunion.

Philippe MARCHESI souhaite également informer l'assemblée sur la hausse de la cotisation du PETR, en raison du budget contraint de celui-ci du fait des dépenses non prévues auxquelles il doit faire face (évaluation et modification du SCOT) et de la baisse démographique, laquelle passerait de 3,77€ par habitant à 4,50€ par habitant. Il conçoit qu'il aurait été nécessaire de faire des hausses progressives de cette cotisation, qui n'a pas évolué depuis la création du PETR. La CCPU a donné son accord

sur cette augmentation, il demande l'avis de la CCPG. Le Président ajoute que cela représente une augmentation d'environ 17 000€. Les élus sont favorables à l'unanimité.

Philippe MARCHESI invite aussi les élus qui ne peuvent pas venir aux séances du conseil syndical du PETR, de l'indiquer aux suppléants pour que ces derniers viennent, dans le but d'avoir le quorum.

Nicolas CARTAILLER demande s'il est prévu de remplacer le Vice-Président au PETR. Philippe MARCHESI répond que ce n'est pas prévu pour le moment.

- Canal de Beaucaire :

Philippe MARCHESI informe de la réception de la délibération de l'ASA relative à la cession du canal de Beaucaire.

La CCPG a délibéré pour l'acquiescer à l'euro symbolique conformément aux décisions prises en réunion en Préfecture et validées par un compte rendu signé par le secrétaire général de la Préfecture de l'époque. L'ASA a alors répondu à la collectivité qu'il était question d'un euro le mètre linéaire. Après discussion, il était bien question de l'acquisition de la partie du canal à l'euro symbolique et non d'un euro le mètre linéaire.

Nicolas CARTAILLER demande où en est l'étude concernant la deuxième partie du canal. Philippe MARCHESI répond qu'il faut mettre tous les partenaires autour de la table pour en discuter. Nicolas CARTAILLER demande si une réunion est prévue, Philippe MARCHESI répond qu'aucune réunion n'est prévue à ce stade.

Le Président souhaite apporter deux informations aux membres de l'assemblée. D'abord, il rappelle qu'une demande de subvention a été faite au Département du Gard concernant le relais emploi de la CCPG, pour un montant de 22 800€. Le Département a indiqué que son budget ne prévoyait plus de subvention pour les relais emplois. Laurence TRAPIER ajoute qu'au niveau du relais, il n'y aura plus les obligations par rapport au Département.

Ensuite, il indique que la collectivité a participé à un AMI concernant le Life Source, et qu'elle a été retenue par la Commission européenne. Il s'agit d'un instrument financier de la communauté européenne dédié au soutien des projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. La participation à cet AMI s'est faite de manière conjointe avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG). Il est prévu une enveloppe de 9 millions d'euros qui seront mobilisés pour couvrir les actions sur le territoire, et les communes en bénéficieront.

Didier GILLES ajoute que l'aide est prévue sur 6 ans, sur plusieurs secteurs. La collectivité a plusieurs partenaires (UNESCO, Département, EPTB des Gardons, etc.). Plusieurs actions sont prévues, et un groupe de travail spécifique va être organisé. Didier GILLES souhaite féliciter les agents qui ont travaillé sur ce dossier, Ophélie GRANDEMAIN (CCPG) et Constance HELISSEY (SMGG).

Olivier SAUZET demande à Didier GILLES s'il connaît la clé de répartition entre la CCPG et le SMGG. Didier GILLES répond que cela dépendra de qui porte le projet. Le Président ajoute que l'aide est portée à 60% minimum pour chaque opération.

Le Président présente l'ordre du jour prévisionnel du prochain conseil communautaire du 10 mars 2025.

Sur le projet de délibération relatif au rapport d'orientation budgétaire, Nicolas CARTAILLER interroge sur l'absence de crédits d'investissement relatif aux PEM. Florian SCANDELLA répond qu'il y a 40 000€ de prévus pour l'étude de conception. Nicolas CARTAILLER indique qu'il parle des investissements, et demande où en est ce projet.

Philippe MARCHESI répond que ce projet reste un axe important, qui a pris du retard en raison des nombreuses contraintes, mais que toutes les décisions sont actuellement en train de se prendre, et qu'il a été indiqué que le train passera tôt ou tard. En termes de planning, rien n'a encore été porté à la connaissance de la collectivité. Florian SCANDELLA, sur sollicitation de Philippe MARCHESI, ajoute que la Région n'a pas non plus indiqué quel serait le taux de subvention qu'elle accorderait au projet. Nicolas CARTAILLER appelle à la nécessité d'avancer sur le dossier, notamment en phasant le projet et en le dissociant de la question de l'ouverture de la gare. Il souhaite que la collectivité avance sur certains points, comme le covoiturage, car il y a des besoins sur le territoire en termes d'intermodalité. Florian SCANDELLA indique qu'il sera peut-être difficile pour les élus de se positionner au vu des incertitudes sur le calendrier et sur les financements de la Région.

En fin de séance, Thierry ASTIER rappelle aux membres de l'assemblée que le projet PNR est actuellement bloqué. Le PETR, qui avait la volonté d'avancer, a lancé une médiation. Or, cette médiation n'ayant pas de valeur légale, elle ne semble pas possible aujourd'hui.

Lors d'une réunion qui avait eu lieu à Méjannes-le-Clap, qui faisait suite au refus de la ville d'Uzès, il avait été proposé de faire un courrier à la Présidente de la Région. Celui-ci a été fait et co-signé par une cinquantaine de maires. Il avait également été évoqué de créer une association de préfiguration, mais là aussi cela posait des difficultés. Donc pour continuer dans cette idée, une association d'élus va être créée, avec une cotisation fixée à 100€ par commune. Il y aurait dans cette association trois collègues : un représenté par un maire de la CCPG, un représenté par un maire de la CCPG, un représenté par un maire des communes extérieures qui voulaient adhérer au PNR. Le nom serait association de préfiguration du PNR des Garrigues

Gardoises. Une convocation va être adressée pour une réunion le 5 avril 2025, où interviendront des élus et des techniciens ayant déjà porté des PNR, pour en donner les avantages et les inconvénients. La rencontre sera animée par Aurélien COLSON. Philippe MARCHESI ajoute que le courrier de la Présidente de la Région, en réponse à celui envoyé par les élus, indiquait qu'elle ne pouvait valider la création de l'association de préfiguration sans l'accord de la ville centre, Uzès. Cette association aurait été portée par la Région, le Département et les communes. Ça aurait été une association légale, reconnue par la Région et le Département.

Martine LAGUERIE demande s'il s'agit des mêmes associations de préfiguration. Thierry ASTIER répond que non, il s'agit d'une association d'élus loi 1901, dont l'objectif est de rattacher les différents acteurs.

Le Président précise, avant de clore le bureau, que la première rencontre professionnelle alimentaire est prévue à Fournès le 11 février 2025 à partir de 8h30. C'est une mise en réseau entre les acheteurs (restaurants, Food trucks, etc.) et les agriculteurs, de manière à pouvoir utiliser les circuits courts.

La séance est levée à 20h12.

Fait à Remoulins, le 3 mars 2025.

Le Président
Pierre PRAT

Le secrétaire de séance
Didier GILLES

  

